

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 82 (1994)

Heft: 9

Autor: [s.n.]

Rubrik: Dossier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Impunité déclarée par l'Etat: amnistie ou amnésie?

Après la guerre sonne l'amnistie. Les criminels pardonnés, les victimes n'ont plus que leur solitude. Comment faire pour ne pas oublier? Plus que des solutions, c'est une réflexion que Femmes suisses vous propose ce mois-ci.

Qui dit amnistie, dit volonté d'un pouvoir politique d'oublier certains actes criminels, ou jugés tels par le pouvoir en place comme dans le cas du roi du Maroc qui libéra plusieurs opposants à son régime dont Abraham Serfaty qui venait de passer des années dans ses geôles. Hassan II marquait ainsi l'ouverture et le monde fut ravi de ces libérations. Il faut dire que les opposants n'avaient tué ni père ni mère.

Il en va tout autrement, le monde en conviendra, d'amnisties qui passent l'éponge sur des crimes comme l'ont fait certaines «démocraties» latino-américaines qui se sont empressées de pardonner à leurs militaires, à leurs généraux respectifs. Pourquoi pas? me direz-vous, s'il y a volonté réelle de reconstruire une société meilleure, les coupables étant amnistiés et les victimes ayant pardonné, histoire de pousser l'Histoire sous de meilleurs auspices. Mais voilà, dans le cas du Chili et de l'Argentine, les grands oubliés des amnisties – le mot vient du grec *amnestos*, «oubliés» – sont ceux-là même qui auraient dû être réhabilités, c'est-à-dire les victimes.

En effet, leur a-t-on demandé si elles étaient prêtes à oublier, à pardonner? A-t-on entendu le récit de leurs souffrances? Sait-on ce que cela signifie pour une femme qui a vécu la torture de rencontrer son bourreau au coin d'une rue? Dans ce cas, et dans nombre d'autres, l'amnistie n'est-elle pas plutôt synonyme d'amnésie: les politiciens pardonnant pour ne plus avoir à se souvenir?

Amnistie, amnésie. Rien de mieux pour retrouver la mémoire qu'un bon tribunal de l'Histoire. Ils sont fort critiqués ces grands procès avec leurs jeux de manches, certes fort emphatiques, avec leur médiatisation, ma foi un peu exagérée. Mais bon, il faut y mettre le paquet pour titiller les méninges des grands amnésiques. Moi, ces procès me plaisent car ils permettent d'entendre l'autre, les autres, de poser une souffrance, de donner la parole à ceux, à celles qui n'ont pas pu en parler officiellement. C'est ce que font les Karsfeld lorsqu'ils découvrent dans un douillet nid sud-américain, ou à l'ombre d'un monastère, un vieux monsieur bien sous tous les rapports, sauf qu'il a tué, torturé ou envoyé à la mort des hommes, des femmes et des gosses au temps jadis des nazis.

Certains crient alors à la torture morale, «le pauvre pépé si vieux qu'il en a perdu la mémoire». Mon œil! Amnésique à ses heures, oui, mais pas lorsqu'il devait se souvenir des dix mille faux noms qui lui permirent de se cacher durant des années.

Et puis ces tribunaux, avec toutes les failles de la justice humaine bien évidemment, permettent de conserver la mémoire des faits, des souffrances. Sans le jugement des crimes de guerre du Japon qui aurait su que des milliers de femmes avaient été violées à Nankin?

Brigitte Mantillieri



La victime et son bourreau. Un bourreau qui ne sera peut-être jamais puni.

(Photo CICR)



Le tribunal de La Haye: une volonté de ne pas oublier?

Le Conseil de sécurité de l'ONU met sur pied des tribunaux pour juger des crimes de guerre. Mais a-t-il toute la volonté nécessaire pour aboutir aux buts qu'il s'est fixés?

«Plus jamais ça!», s'étaient écriés les vainqueurs de la Deuxième Guerre mondiale, en découvrant les horreurs perpétrées par l'Allemagne nazie et ses complices. Pour prouver leur engagement à ce que la tragédie ne se répète, les alliés créèrent le fameux tribunal de Nuremberg et jugèrent les criminels de guerre qu'ils réussirent à arrêter. Cinq décades plus tard, le monde assiste, presque en direct, aux atrocités commises en ex-Yougoslavie et au Ruanda. Après Auschwitz, Mathausen et Buchenwald, Vukovar, Sarajevo, Gorazde et Kigali sont devenus des synonymes de la barbarie humaine, qui bouleverse les consciences. Face à l'indignation des opinions publiques, le Conseil de sécurité de l'ONU, après une série d'erreurs politiques, de tergiversations et de silences complices, a enfin décidé de créer un tribunal international chargé de juger les crimes de guerre en ex-Yougoslavie et au Ruanda. Mais nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la volonté politique réelle des Grandes Puissances telles que la Grande-Bretagne, la Russie, la France, les Etats-Unis ou la Chine, d'asseoir au banc des accusés des personnages avec lesquels les médiateurs internationaux négocient un semblant de paix, à n'importe quel prix.

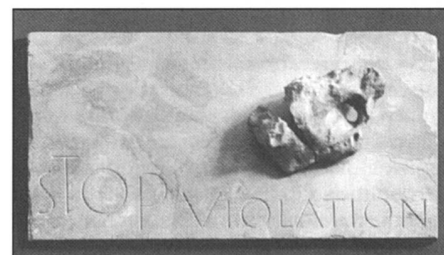
Beaucoup s'interrogent sur le fait de savoir si les criminels de guerre notoires passeront un jour en jugement. Peu s'intéressent en revanche à la sécurité des victimes de ces crimes. De ces femmes, hommes, enfants, vieillards, obligés de force d'abandonner leur foyer et qui ont subi les pires violences physiques et morales.

Le combat d'Elenor

Elenor Richter-Lyonette est de celles qui ont choisi de ne pas se taire et de leur venir en aide. Coordinatrice de l'organisation non gouvernementale Women's Advocacy Group (Groupe de défense des femmes), basée en Suisse, cette jeune Allemande avoue avoir trouvé auprès des autorités helvétiques une oreille attentive et un soutien financier.

Notre interlocutrice ne cache pourtant pas sa préoccupation et celle des victimes de crimes de guerre: «L'une des tâches principales du tribunal international de La Haye est d'assurer la protection des victimes, partout où elles se trouvent, que ce soit en Bosnie-Herzégovine, en Croatie,

dans les autres républiques issues de l'ex-Yougoslavie, mais également dans les pays où elles ont trouvé refuge.» Malheureusement, une telle protection n'existe pas aujourd'hui. Que ce soit pour celles qui iront témoigner à La Haye, ou pour celles qui ont trouvé une terre d'asile provisoire hors de leur pays. Récemment, certains colis piégés adressés à des victimes de crimes de guerre ont été trouvés en Autriche. Certaines personnes sont également menacées d'être réexpédiées en Bosnie-Herzégovine, où la guerre et la purification ethnique conti-



Le 8 mars 1993, des femmes s'unissaient pour réclamer un tribunal qui juge les viols comme crime de guerre. (Photo Elisabeth Zahnd)

Le syndrome portier de nuit

Vienne, 1957. Un hôtel à l'atmosphère feutrée, rendez-vous de créatures équivoques, dont on devine que la conduite après l'Anschluss ne fut pas irréprochable. Max y est portier de nuit. Ancien officier SS détaché dans un camp de concentration, il a plus d'un crime sur la conscience. Il s'est notamment livré à des actes d'une rare perversité sur la jeune Lucia, avant de la jeter en pâture aux gradés nazis fréquentant le beuglant du coin.

Max n'a jamais eu à répondre de ses crimes à Nuremberg. Pour les justiciers d'alors, il faisait partie du menu fretin. Inintéressant. Si des témoins surgissent de temps à autre pour réclamer justice, Max peut compter sur ses amis, tous mouillés à des degrés divers, pour résoudre le problème.

Lucia a survécu à l'horreur. Après les années noires, elle a épousé un chef d'orchestre américain, qu'elle suit dans sa tournée européenne. A Vienne, le couple descend à l'Hôtel An der Oper, où travaille le bourreau de Lucia. Stupeur. Terreur. Attraction fatale.

Parce qu'il éclaire brutalement les zones d'ombre des rapports entre un bourreau et sa victime placée dans une situation de danger extrême, le film de Cavani* fit scandale lors de sa sortie en 1973. Pour la cinéaste, rien n'est blanc ou noir; tout se joue dans les demi-teintes: il n'y a pas de bourreau sans victime consentante, prétend-elle. En se soumettant aux caprices du maître, la victime achète en quelque sorte sa survie. D'où ce «désir» sordide d'humiliation, plus fort que la peur. A l'aide de flash-backs d'une redoutable efficacité, la cinéaste dévoile cette monstrueuse, cette douloureuse, cette inavouable ambiguïté.

Selon Bettelheim, les rescapé-e-s de l'enfer nazi sont revenu-e-s avec des sentiments de culpabilité chevillés au corps. Pourquoi moi et pas mes camarades? A quelles bassesses dois-je ma survie? Cette culpabilité ne peut être évacuée que si la collectivité condamne le coupable. La survie psychique de la victime est à ce prix: le châtiment public du bourreau efface en quelque sorte ce qu'elle a fait de moche pour sauver sa peau.

Lorsque le bourreau, à l'instar du portier de nuit de Cavani, est socialement blanc comme neige, sûr de lui, prêt à recommencer, il ne reste d'autre issue à la victime que de sauter de l'autre côté du miroir. Comment pourrait-elle vivre à la lumière du jour quand les cadavres cachés dans ses placards lui tombent sur les genoux? Lucia choisit de se claquemurer dans un deuxième épisode d'ignominie, de titiller la mort. Cette fois, elle sera au rendez-vous.

Edwige Tendon

*Liliana Cavani, *Portier de Nuit*, 1973, avec Dirk Bogarde et Charlotte Rampling dans les rôles principaux.



nuent. Il est primordial que les victimes se sentent en sécurité, afin de pouvoir parler et témoigner de ce qu'elles ont vécu. Pour l'instant la plupart d'entre elles hésitent à le faire. Elles ont peur pour leur vie.

Protection indispensable

Pour Mme Richter-Lyonette, «le tribunal de La Haye entre dans une phase cruciale pour sa crédibilité: son procureur général, le Sud-Africain Richard Goldstone, s'est engagé à présenter les premières mises en accusation d'ici la fin du mois de novembre. Or, et ce n'est un secret pour personne, le tribunal fait face à des difficultés logistiques inquiétantes: manque de fonds, de juges, de traducteurs et autre personnel compétent».

Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (Etats-Unis, Russie, France, Grande-Bretagne, Chine), après s'être empressés de créer ce tribunal, ne semblent pas très pressés d'apporter le soutien politique indispensable au travail des juges internationaux (dont deux femmes) qui sont bien décidés, eux, à interroger les principaux coupables de génocide. De concert avec le procureur, ils n'ont pas manqué de souligner, à plusieurs reprises, leur volonté de ne pas se laisser dicter leur conduite par des considérations d'ordre politique.

L'opinion publique craint en effet que les médiateurs internationaux et les pays du Groupe de contact sur la Bosnie-Herzégovine (Etats-Unis, Russie, Grande-Bretagne, France et Allemagne), chargés de trouver une solution à la tragédie bosniaque et à la crise qui déchire les autres Etats issus de l'ex-Yougoslavie, ne soient en réalité tentés de proposer l'impunité à certains belligérants, suspectés d'être les mandataires de ces crimes sans précédent, dans le but de leur arracher un accord de paix.

Lueur d'espoir

Une lueur d'espoir subsiste, puisqu'au retour d'un périple qui l'a conduit en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie, le procureur s'est dit encouragé par le fait que les autorités de ces trois pays ont affirmé vouloir collaborer avec le tribunal. Reste à savoir si le président serbe Slobodan Milosevic acceptera d'extrader les suspects qui résident sur son territoire, dont le dirigeant ultranationaliste Vojislav Sesejl, et le sinistre Arkan recherché par les polices suisse et allemande notamment. Sans parler des protégés serbo-bosniaques du président Milosevic, tels que Radovan Karadzic ou Ratko Mladic, qui figurent sur la liste de criminels de guerre établie par l'ancien secrétaire d'Etat américain Lawrence Eagleburger.

Les victimes et les défenseurs des droits de la personne suspectent en effet les Grandes Puissances de se contenter de ne vouloir juger que «des petits poissons», au détriment des véritables mandataires des pillages, viols systématiques, destructions massives, tortures, assassinats, internements arbitraires, expulsions et autres actes de terreur, commis principalement par les



Les musées: lieu privilégié pour conserver la mémoire vivante.

(Illustration: Musée du CICR à Genève)

milices serbes de Radovan Karadzic. Brutalités qui auraient fait en Bosnie-Herzégovine quelque 250 000 victimes en deux ans d'agressions.

Les premières mises en accusation au tribunal international sur les crimes de guerre en Yougoslavie seront un test capital pour l'avenir de la justice et du droit international. Les mois à venir seront déterminants pour savoir si les Grandes Puissances démontreront une volonté politique tangible de juger les coupables du génocide commis

en Bosnie-Herzégovine contre les musulmans principalement. Ainsi qu'au Rwanda, où les exactions auraient fait près d'un million de victimes en deux mois, principalement contre la minorité tutsie. Par un ancien régime hutu, hier encore ami de la France. Ou si les cinq pays qui dirigent l'ONU ne cherchent au fond qu'à calmer leurs opinions publiques, dans un seul souci de politique intérieure.

Luisa Ballin

Prostitution forcée en temps de guerre

Il y a cinquante ans, en pleine guerre mondiale, le gouvernement japonais a enlevé de leur foyer plus de 200 000 jeunes femmes âgées de 14 à 20 ans, originaires de la campagne coréenne, des Philippines et d'autres territoires asiatiques, pour les placer dans des camps militaires afin que les soldats japonais puissent assouvir leurs besoins sexuels. A la différence de l'Allemagne, qui a versé d'importantes réparations à ses voisins pour ses crimes de guerre, aucun des gouvernements japonais successifs, ni d'ailleurs le peuple japonais, n'a jamais été sérieusement confronté à ce passé impérial criminel. Les survivantes ont à présent entre 60 et 70 ans et disparaissent peu à peu.

Petit à petit, grâce au travail acharné de nouvelles générations de femmes coréennes et d'autres pays asiatiques, et grâce aussi à l'engagement du Conseil

œcuménique des Eglises à leurs côtés, la soigneuse occultation de ce fait historique s'étirole. On a récemment découvert dans les archives japonaises officielles des documents qui, pour la première fois, corroborent les centaines de témoignages oraux attestant des souffrances que ces femmes ont subies sous le régime militaire. Non sans peine et persévérance, récits et dépositions ont été collectés, qui constituent la base d'une campagne énergique menée au niveau juridique et auprès de l'opinion publique. La campagne vise à exiger du gouvernement japonais qu'il reconnaisse sa complicité et sa culpabilité dans cette affaire, que les responsables soient sévèrement punis et que les victimes reçoivent une compensation financière. Le Japon continue de se dérober.

Martine Chaponnière

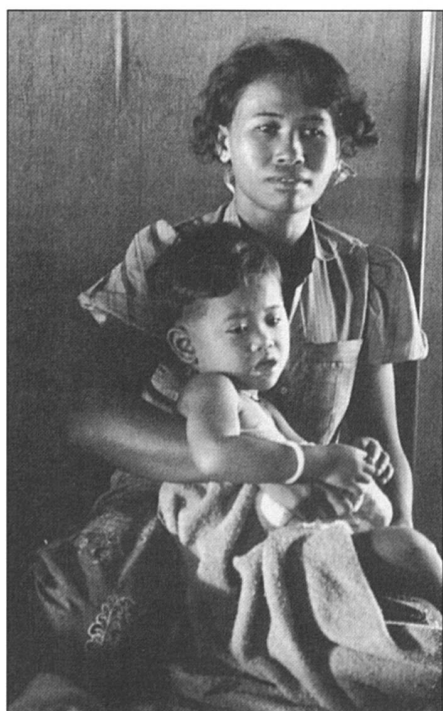


Désigner les coupables, oui mais...

Certains milieux ecclésiastiques, et le Conseil œcuménique des Eglises (COE) en particulier, se préoccupent depuis longtemps de la défense des droits humains et notamment de la question de l'impunité. Nous avons rencontré Charles Harper, conseiller en matière de droits humains au COE à Genève.

– Voilà une vingtaine d'années que vous êtes à l'avant-scène du combat pour les droits humains, en particulier en Amérique latine. Quelles sont aujourd'hui les lignes directrices de cet engagement ?

– La grande question qui motive aujourd'hui notre action est celle de l'impunité. Dans plusieurs pays d'Amérique latine, Argentine, Brésil, Chili, Uruguay, Salvador, pour ne citer que ceux-là, des milliers de femmes et d'hommes, victimes des répressions, parents des victimes, ou simplement mus par un souci de justice, travaillent aujourd'hui à la recherche de la vérité. Il y a en fait un double objectif: tout d'abord, que la lumière soit faite sur ces années sombres de l'histoire nationale. Deuxièmement, obtenir réparation: reconnaissance par l'Etat des crimes commis par les régimes militaires, réhabilitation morale et politique des victimes, réparation financière pour les torts causés. Et je dois dire que, en tant que victimes directes de la répression, mais surtout en tant que parentes des victimes, les femmes d'Amérique latine constituent un fer de lance de la lutte pour la dignité humaine.



Des maris qui disparaissent, des enfants enlevés et... l'amnistie. (Photo CICR)

Prenez les grand-mères de la Place de Mai. Elles ont récemment retrouvé la trace de cinquante garçons et filles, cinquante sur les quelque trois cents bébés et jeunes enfants qui auraient été arrachés par la police et l'armée à leurs parents assassinés à la fin des années septante, et considérés comme «butin de guerre». Ces grand-mères, qui sont plusieurs dizaines, ont mis au point et réalisé un plan impressionnant de recherches au niveau juridique pour retrouver les enfants et les rendre à leurs familles légitimes, ou, à tout le moins, leur permettre de recouvrer le sens de leur identité et de leur origine.

– Mais y a-t-il vraiment le moyen de punir les auteurs d'actes criminels pendant les années où la torture et la répression étaient érigées en système ?

– Cela s'est passé différemment selon les pays car plusieurs optiques de la «réconciliation nationale» après ces années terribles sont possibles. Dans certains pays, comme au Chili, par exemple, il n'y a pas eu désignation des bourreaux. Au bout d'un minutieux travail d'enquête, les victimes ont été réhabilitées, ont reçu parfois réparation, mais les commissions d'enquête n'ont pas nommé dévoilé l'identité des auteurs d'actes criminels. Il faut se rendre compte que les victimes de la répression ont le plus souvent été torturées les yeux bandés. Elles sont donc dans l'impossibilité de savoir si leur voisin de palier n'est pas leur tortionnaire. Pour les autorités des pays qui ont choisi cette voie

de la condamnation mais dans l'anonymat, la réconciliation nationale ne peut se faire par la dénonciation des individus, mais doit bien passer par la reconnaissance des crimes commis et la réhabilitation juridique et morale des victimes.

Dans d'autres pays, c'est le cas notamment du Brésil, les criminels et les tortionnaires ont été identifiés. Mais ils n'ont été ni jugés ni punis. En Argentine, seuls les généraux ont été poursuivis. Comme vous le voyez à la lumière de ces exemples, le combat contre l'impunité prend des formes différentes, mais pour les victimes, cela reste presque toujours insatisfaisant.

– En gros, si je comprends bien, soit on nomme mais on ne juge pas, soit on ne nomme pas et on juge «en bloc».

– Le débat sur l'impunité et les modalités de lutte contre l'impunité sont extrêmement complexes. A l'avenir, nombre d'autres gouvernements devront bien se poser et répondre à la question: quel type d'amnistie pour les criminels des régimes précédents? Comment va être résolu le problème de l'impunité en Haïti? Et en ex-Yougoslavie? Et au Rwanda? Et en Afrique du Sud? Sous la pression des victimes ou de leur parenté et des organismes de défense des droits de la personne humaine, tous ces pays seront confrontés au problème sous ses aspects éthiques, moraux, juridiques, administratifs et financiers.

Propos recueillis par
Martine Chaponnière

Longtemps après...

Le 29 janvier 1992, deux hommes en civil ont tiré plusieurs coups de feu à bout portant sur Blanca Cecilia Valero de Duran, alors qu'elle quittait son bureau. Mariée et mère de trois enfants, elle était secrétaire du Comité régional de défense des droits de l'homme (CREDHOS) qui dénonce les méfaits commis par les forces armées colombiennes et les groupes paramilitaires, et qui offre une aide aux victimes et à leurs familles. Depuis cet attentat, les membres du CREDHOS sont régulièrement agressés, harcelés et menacés de mort. Quant aux assassins de Blanca Cecilia Valero de Duran, ils n'ont toujours pas été identifiés...

En avril 1994, Amnesty International a lancé une campagne contre la violence de l'Etat. Amnesty est fort inquiet de la politique de «nettoyage social» dont sont victimes les enfants vivant dans la rue et de l'impunité dont bénéficient certains agents de l'Etat alors qu'ils ont assassiné des enfants de la rue.

(Source – Femmes info, Marseille)



El condor passa, jamais on ne l'arrêta

Pour lutter contre l'impunité décrétée par l'Etat, il faut avant tout lutter partout contre l'oubli.

«**I**ls arrivent à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Ils sont généralement en civil, parfois en uniforme, et toujours armés. Sans donner de raisons, ni produire de mandat d'arrêt, souvent même sans dire qui ils sont ni qui les envoie. Ils traînent de force un ou plusieurs membres de la famille vers une voiture, usant de violence au besoin.» Ce sinistre scénario hante toujours la mémoire tant de celles et ceux qui ont été arrachés à leur famille, sans pouvoir donner de leurs nouvelles, que des familles qui s'en vont aux nouvelles, souvent au risque de leur vie. Même si les victimes échappent finalement au cauchemar de la «disparition», elles peuvent souffrir pendant longtemps des conséquences physiques et psychologiques de cette forme de déshumanisation et des brutalités et actes de torture qui souvent l'accompagnent.

L'histoire suit son cours: aux régimes dictatoriaux et arbitraires succèdent des régimes plus modérés, qui souvent ne vont pas jusqu'au bout de la recherche de la vérité. Même si les porte-parole des victimes ne ménagent pas leurs efforts pour empêcher que la chape de l'oubli ne retombe sur des épisodes douloureux, inhumains, atroces que les régimes qui ont succédé aux dictatures aspirent à oublier à leur tour. L'actuel gouvernement argentin a décrété une amnistie générale après n'avoir condamné que les généraux du vidélisme. L'actuel régime chilien s'est contenté d'une condamnation en bloc des rouages anonymes de la machinerie pinochétiste. L'impunité des bourreaux fait souffrir des milliers d'hommes et de femmes qui gardent dans leur âme et dans leur chair les stigmates d'une période de leur vie où le monde a basculé d'un coup pour eux.

Témoigner

Contre l'oubli, un seul remède: parler et témoigner. Contre l'impunité des bourreaux connus ou anonymes: parler et témoigner sans cesse, par tous les canaux possibles.

L'Organisation des Nations Unies reste, malgré toutes les critiques dont elle est la cible, la seule plaque tournante réellement universelle, d'où partent d'innombrables trains d'une longueur et d'une rapidité très différentes, qui ont pour mission de transporter les informations. L'un des principaux objectifs de l'ONU est la promotion et la protection des droits humains, par la mise sur pied d'un système complexe en vue d'élaborer des normes, de surveiller leur application et de promouvoir le respect des droits humains, ainsi que d'enquêter sur les violations des droits de la personne. L'ONU est à cet égard lourdement tributaire des gouvernements membres. Elle reçoit un appui précieux d'une myriade d'organisations non gouvernementales, plus souples,

plus libres que ce soit sur le plan de l'expression ou celui de l'action. Du Conseil économique et social de l'ONU est issue la Commission des droits de l'homme, qui, par l'intermédiaire du Programme de services consultatifs du Centre pour les droits de l'homme à Genève, apporte un appui logistique aux institutions nationales et locales de défense des droits humains, ne serait-ce qu'en récoltant et en diffusant des informations et des témoignages. Parce que, en fin de compte, ce n'est que grâce à des initiatives prises courageusement par celles et ceux qui apportent leurs témoignages que des pans entiers de l'histoire ne tomberont pas dans l'oubli collectif.

«*Si les crimes ne sont pas éclaircis, note Paz Rojas Baeza, femme médecin chilienne, dans une déposition qui date de décembre 1993, les proches des «desaparecidos» en resteront marqués et condamnés à souffrir indéfiniment, car contrairement à ceux qui ont assisté à la mort d'une personne et qui peuvent en porter le deuil, elles et eux, demeurant à jamais dans l'incertitude, ne seront pas en mesure de faire le deuil de leurs disparus. Sur les milliers d'hommes et de femmes qui ont participé, directement ou indirectement, aux crimes commis sous la dictature au Chili, indique Paz Rojas Baeza, seuls deux d'entre eux ont admis leur culpabilité, ainsi que deux femmes qui avaient été forcées à collaborer après avoir été tortu-*

rées. Tous les autres ont gardé un mutisme absolu, même devant les tribunaux.»

Elina Aguiar, psychologue, secrétaire de l'Assemblée permanente des droits de l'homme à Buenos Aires, constate qu'à l'exception des généraux complices de la dictature de Videla qui ont été condamnés, tous ceux qui ont participé au génocide demeurent toujours en place dans les instances législatives, judiciaires, au gouvernement et à l'armée, ce qui provoque chez les victimes, note-t-elle, un sentiment de résignation doublé de fatalisme.

Elle cite un chanteur argentin qui affirme que «*si nous ne nous souvenons pas de ce qui s'est passé, il pourrait nous arriver la même chose*». Déjà pendant la période de terrorisme d'Etat, rappelle-t-elle, les organisations de défense des droits de l'homme, les mères et grand-mères de la Place de Mai en tête, ont créé des groupes dont le but était de dénoncer les actes d'impunité en participant à des marches silencieuses. Un mouvement qui a essaimé dans l'ensemble du monde libre et qui fait désormais allusion à d'autres massacres. Les jeunes Argentins, indique Elina Aguiar, ont créé des groupes rock dont les noms évoquent un passé sinistre: Enlèvement, Tous mes morts, Rigidité cadavérique. Dans le dessein de ne jamais oublier les sévices dont ont été victimes les générations qui les ont précédés.

Anne-Marie Ley

Si toutes les mères du monde...

En 1977, en Argentine, des mères unissent leurs efforts pour rechercher leurs enfants détenus par la dictature, responsable de 30 000 disparitions. Leur mouvement, baptisé Les mères de la Place de Mai (et surnommé Les folles de Mai car elles avaient osé défier le pouvoir militaire) continue aujourd'hui de dénoncer la violence du régime et de réclamer justice. En 1992, elles ont reçu le Prix Sakharov pour la liberté et l'esprit, décerné par le Parlement européen. Au cours de ces dernières années, d'autres mouvements de mères se sont créés à travers le monde; dans tous les coins de la planète où la violence, la répression, la guerre, la corruption et l'injustice font rage; partout où l'enfance est maltraitée ou menacée.

C'est le cas en Ukraine, où les enfants souffrent des séquelles de la catastrophe de Tchernobyl. Au Brésil, où ils sont enlevés, séquestrés et assassinés par la police. Au Pérou, au Guatemala, au Honduras, au Sahara occidental, où les mères s'opposent au terrorisme d'Etat. En Palestine et en Israël, où elles luttent contre l'arbitraire et l'injustice. En Italie, où elles combattent la mafia. En Espagne, où elles s'insurgent contre la drogue et le militarisme. En ex-Yougoslavie, où la guerre continue de détruire leurs vies et celles de leurs familles... A la fin du mois de mars, trente de ces mères (représentant quinze pays) se réunissaient à Paris pour dialoguer, échanger leurs expériences et réfléchir ensemble sur les graves problèmes qui les mobilisent.

«*Puisque certains sèment la mort avec une telle efficacité, nous, femmes, semons la vie... Nous nous y engageons. Mettons nous au travail...*» ont-elles proclamé. Que toutes celles qui partagent leurs exigences adhèrent, par le biais d'une signature, au mouvement des mères qui luttent. Le 6 octobre, chaque groupe de mères remettait les signatures recueillies dans son pays aux gouvernements respectifs et, à une date ultérieure, une délégation remettra l'ensemble des signatures recueillies dans le monde entier aux Nations-Unies et à d'autres instances internationales.

Solma (Solidarité avec les mères de la place de Mai) 18, rue Nollet - 75017 Paris.
Tél. (16.1) 43 87 59 00.
(Sources - Femmes info, Marseille)